

**Compte rendu du Dialogue CCCI-ACDI 2003 :**  
**« Prise en charge locale : rôles des organisations de la société civile**  
**du Canada et du Sud »**  
**Les 20-21 mars 2003**

**1.0 Introduction :** Le dialogue CCCI-ACDI 2003 a été planifié conjointement par le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) et la Direction générale du partenariat canadien (DGPC) de l'ACDI. Il avait pour objet de susciter des échanges de vues sur la notion de prise en charge locale des stratégies de développement et sur les actions que peut mener la société civile en faveur de cette orientation. Des documents de réflexion, y compris un document de fond sur la prise en charge locale et des études de cas, avaient été préparés par un consultant et par des membres du CCCI. On peut les consulter dans le site web du CCCI ([www.ccic.ca](http://www.ccic.ca)).

L'ACDI ayant mis la prise en charge locale au cœur de sa politique d'amélioration de l'efficacité de l'aide internationale, la DGPC et le CCCI ont convié les membres du CCCI, des représentants de l'ACDI et des homologues des organisations de la société civile (OSC) du Sud à un dialogue. Au programme de la première journée figuraient des communications en plénière<sup>1</sup> et des ateliers. Le deuxième jour, on a examiné les enjeux plus en détail selon une formule plus restreinte, à savoir une table ronde à laquelle prenaient part plusieurs membres du CCCI, des invités du Sud et des hauts fonctionnaires de l'ACDI; les autres participants faisaient partie de l'assistance<sup>2</sup>. Selon les fiches d'évaluation, la plupart des participants ont été très satisfaits de l'événement.

Les organisateurs souhaitent remercier les participants, et en particulier les invités du Sud, leurs collègues pour leur excellente préparation administrative et logistique, le bureau de la traduction et les auteurs des documents de réflexion.

Le présent compte rendu résume ces échanges d'une journée et demie concernant les thèmes énoncés dans les documents de référence et d'autres sujets soulevés en cours de route. Les constantes du dialogue ainsi que l'engagement de poursuivre les échanges sur les questions complexes entourant les OSC et l'efficacité de l'aide sont consignés à la fin (pp. 14-15).

---

<sup>1</sup> On peut lire un condensé de plusieurs des communications présentées par nos collègues des OSC du Sud dans le numéro du printemps 2003 de *Au courant*, revue du CCCI.

<sup>2</sup> On trouvera le programme de l'activité ainsi que la liste des participants à l'annexe II du présent compte rendu.

## **Mise en contexte – les communications en plénière**

Les coprésidences du CCCI et de l'ACDI ont commencé par souhaiter la bienvenue aux participants et, de concert avec trois invités de pays en développement, ont proposé une amorce de réflexion pour les ateliers et les tables rondes.

Voici l'essentiel de ces communications en plénière :

### **La politique d'aide au développement du Canada : rôle de la société civile**

- La nouvelle politique du Canada mise grandement sur la coopération intergouvernementale en insistant sur la coopération multilatérale entre les donateurs et les organisations internationales comme la Banque mondiale. Après avoir passé des années à tenter de réduire le rôle de l'État, le mot d'ordre consiste maintenant à accroître la capacité des gouvernements des pays pauvres. Pour bien des bailleurs de fonds, cependant, cette approche ne réserve aux organisations de la société civile qu'un rôle réduit qui se résume à la prestation de services ou à la surveillance des stratégies de développement.

Or, la société civile joue d'autres rôles essentiels dans la lutte contre la pauvreté, par exemple en expérimentant des formules originales ou en offrant aux populations marginalisées un porte-voix qui favorise la défense des droits des pauvres et permettent à ceux-ci de se faire entendre<sup>3</sup>. Une stratégie efficace de développement de l'État doit miser sur le dynamisme de la société civile.

- Pourtant, les auteurs du rapport 2002 du CAD (Comité d'aide au développement) de l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économique) au sujet de l'aide canadienne au développement dénoncent le fait que les partenariats Nord-Sud de la société civile sont « axés sur l'offre » et soutiennent que l'ACDI et les ONG canadiennes ne consacrent pas suffisamment d'énergie au développement des capacités des pays du Sud. Comment les Canadiens réagiront-ils à cette critique ? Ce qui est en cause ici, c'est la qualité de leurs partenariats et la façon dont ils conçoivent et mettent en œuvre la prise en charge locale. Bien que la prise en charge locale soit à la base de l'efficacité de l'aide, elle n'est pas sans poser certains problèmes, dont ceux de la saine gestion, des conditions propres aux relations Nord-Sud et du développement des capacités.

Les OSC du Canada et des autres pays du Nord ont l'occasion ici de montrer ce qu'elles peuvent faire, en fournissant du capital de risque à leurs homologues du Sud et en s'employant à améliorer leurs capacités comme agents du développement en général.

---

<sup>3</sup> Voir la note du CCCI sur le rôle des organisations de la société civile du Sud qui a été distribuée en préparation du dialogue.

## Perspectives du Sud sur la coopération internationale, la société civile, l'égalité des sexes et le rôle de l'État

- ***Les pauvres, dans les pays en développement, sont en grande partie tenus à l'écart des décisions politiques qui conditionnent leur avenir.*** En Afrique en particulier, les investissements des donateurs et des gouvernements ont peu contribué à la réduction de la pauvreté au cours des quarante dernières années. De graves faiblesses institutionnelles (au gouvernement, dans le secteur privé et dans la société civile) entravent tous les efforts de changement.
- ***Il y a aussi des limites à l'efficacité des organisations de la société civile*** en raison du caractère modeste de leurs ressources financières et humaines, de la précarité des valeurs et des pratiques démocratiques, de la difficulté d'atteindre les régions rurales, de la représentation inégale des pauvres et des problèmes de communications, mais il n'en reste pas moins que la société civile, globalement, peut apporter une contribution substantielle au développement.

Puisque les programmes d'ajustement structurel, au cours des vingt dernières années, ont réduit la capacité de l'État à répondre aux besoins des citoyens, surtout des pauvres et des marginalisés, de nouvelles organisations ont pris naissance dans toutes les couches de la société afin de prendre le relais dans de nombreux pays pauvres. Certaines OSC ont également vu le jour pour jouer un important rôle de catalyseur dans l'émergence et la consolidation des mouvements sociaux, de promotion des droits du citoyen et de force de mobilisation et de renforcement des organisations et des alliances citoyennes. Sur le plan national, il leur reste à officialiser leur légitimité populaire. Sur le plan international, les OSC du Sud doivent mondialiser les liens de solidarité, soit développer le sens de la citoyenneté mondiale et la complicité avec leurs homologues internationaux tout en proposant des solutions de rechange aux politiques dominantes. À cet effet, il leur sera nécessaire de créer avec leurs homologues du Nord un « projet » commun comportant pour elles une certaine garantie d'autonomie.

***L'exemple d'une ONG comme le BRAC*** (Bangladesh Rural Advancement Committee), qui a profité de l'appui constant des OSC occidentales, y compris d'organisations canadiennes, ***montre ce qui est possible***<sup>4</sup>. Depuis la lutte pour l'indépendance en 1971, le BRAC est devenu une des ONG les plus imposantes et les plus efficaces au monde, exprimant d'ailleurs par son évolution celle de la société civile du Bangladesh. Le BRAC profite du soutien permanent des OSC occidentales, y compris des organisations canadiennes, depuis sa naissance. Il a aussi bénéficié de l'aide des donateurs officiels pour financer une expansion majeure de ses programmes. Son action, qui comprend des services d'instruction, de microfinancement et de soutien à la microentreprise, touche maintenant 31 millions des habitants les plus pauvres du pays.

---

<sup>4</sup> Voir l'étude de cas sur le BRAC préparée comme document de référence pour le dialogue (annexe I).

L'expérience du BRAC recèle une leçon importante. C'est qu'il n'y a pas de recette magique pour réduire la pauvreté : il faut absolument une approche multiple et globale. En fournissant des services d'instruction, le BRAC usurpe-t-il un rôle légitime de l'État ? Lorsque les ONG travaillent avec les gouvernements non pas comme sous-traitants mais comme partenaires, les ressources de l'État se rendent aux pauvres à qui elles sont destinées. Cette règle est systématique. Dès le départ, le BRAC a dû affronter la résistance des élites locales, qui siphonnaient l'aide adressée aux collectivités rurales. Il a réagi en concentrant ses efforts sur les pauvres, et en particulier les femmes, dans les régions rurales. Ce faisant, l'organisation ne s'est pas substituée au gouvernement. Le BRAC a réagi à une situation dans laquelle les ressources ne se rendaient pas aux pauvres et aux exclus, comme les femmes, parce que des obstacles sociaux et administratifs entravaient les mesures gouvernementales.

- ***Il y a lieu, dans ce contexte, de développer et d'examiner soigneusement le concept de « prise en charge locale ».*** Ce concept, actuellement mal défini, renvoie à des problèmes de pouvoir, d'influence, de capacité et de responsabilité, autant de notions qu'il reste à analyser. Il est également d'ordre idéologique et politique, prenant sa source dans la convergence des donateurs en faveur d'un nouveau « consensus de Washington » et du « consensus de Monterrey » exprimé à la Conférence sur le financement du développement en 2002. Les normes de la communauté internationale ont été appliquées avec une force de coercition considérable envers les gouvernements du Sud, dont la marge de manœuvre est mince entre la nécessité de satisfaire les normes des donateurs pour les DSRP (Documents de stratégies de réduction de la pauvreté) et les revendications de développement de leurs citoyens. La « prise en charge » ne règlera pas ce dilemme. Le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) est un bon exemple : proposé au départ par un petit nombre de gouvernements africains, on le considère à présent comme l'unique formule de développement de tout le continent. Il est évident que cette démarche n'est pas participative, alors comment la situer dans la poursuite d'un objectif de « prise en charge » ? Comment peut-on réformer les structures décisionnelles de la coopération internationale pour soulager cette tension entre les normes des donateurs et le développement démocratique de l'action citoyenne ?

Dans cette perspective, ***que peut-on dire à propos de l'égalité des sexes et de la prise en charge ?*** L'égalité des sexes est devenue une notion technique qui a donné naissance à toute une terminologie spécialisée et à des outils spécifiques qui nécessitent l'intervention d'« experts ». Le sujet a été amputé de l'énergie et des dimensions politiques des mouvements féministes. Il faut faire sortir ce dossier des institutions pour le rendre aux groupes de femmes. La « prise en charge » doit conférer aux femmes le droit et la possibilité de faire leurs propres choix de vie et d'avoir une emprise sur les ressources. Dans une optique d'égalité sexuelle, la prise en charge locale recèle un potentiel hautement subversif qui s'attaque à la hiérarchie des sexes et à l'ordre social. Les stratégies orthodoxes de lutte contre la pauvreté

tiennent généralement compte des besoins fondamentaux des femmes, mais non des dimensions non quantifiables comme la dignité et l'estime de soi. Elles ne tiennent pas compte non plus du fait que l'homme est souvent le chef dans les familles pauvres.

L'emprise des femmes est indispensable à leur prise en charge des processus de développement. Les donateurs doivent chercher des moyens d'aider les femmes à se prendre en main. La société civile peut jouer un rôle particulièrement utile sur ce plan. La répartition des rôles entre les sexes n'est pas nécessairement coulée dans le béton, et en se concentrant sur les interactions avec l'État, la société civile peut offrir un moyen de citoyenneté active. En transcendant les frontières géographiques et institutionnelles, la société civile peut servir de porte-voix pour les droits de la personne. Les OSC peuvent constituer un canal d'action citoyenne permettant aux individus de se relier aux vastes processus de changement social auxquels participent les universitaires et les intellectuels. Quant à la communauté internationale, elle se doit de favoriser la transformation sociale en soutenant les mouvements sociaux et notamment le mouvement féministe. Pour ce faire, il faut une solidarité mondiale et un espace de dialogue entre les générations et entre les classes sociales.

- ***Ce qui est en cause, c'est non seulement la prise en charge, mais aussi le rôle de l'État***, qui, selon nos collègues du Sud, est mal compris par leurs partenaires externes. Beaucoup d'intervenants de la société civile font valoir que le « consensus de Washington » néolibéral crée une tension entre l'État et nombre de ses citoyens puisque les conditions de politique extérieure vont à l'encontre des intérêts de ceux-ci. Dans l'ensemble, les acteurs de la société civile préconisent un État de développement actif, à condition que celui-ci soit responsable devant ses citoyens. Le développement ne peut se faire sans un État solide jouissant de pouvoirs de réglementation et d'une capacité d'action sur la scène internationale. La société civile ne peut jouer ce rôle, et les États dépendants n'ont à peu près aucune marge de manœuvre. Selon nombre d'OSC et de militants, les conditions externes, qui prennent forme dans les relations et les politiques commerciales, dans les apports de capitaux et dans les pratiques des transnationales, entravent considérablement les États du Sud qui veulent remplir leur rôle. La plupart des intéressés sont convaincus que le programme contemporain du développement a déjà été arrêté et qu'il consiste à faire succéder les DSRP aux programmes d'ajustement structurel et à limiter le rôle de l'État à la réalisation d'un programme imposé de l'extérieur. Pour citer un participant du Sud : « Au début, il y a eu l'ajustement structurel. Ensuite, on a eu l'ajustement structurel à visage humain. Maintenant, on a l'ajustement structurel masqué. »

Il s'agit là d'un ensemble de problèmes complexes : comment l'État peut-il assurer la sécurité des populations, y compris la sécurité alimentaire et le respect des droits, et non seulement la sécurité militaire ? Comment la société civile peut-elle prendre part à un processus dans lequel l'État joue son rôle et la société civile le tient responsable et vice versa ? Au fond, la question est la suivante : « De qui relève le

développement? » On suppose en général qu'il relève de l'État, mais les institutions gouvernementales agissent dans un cadre politique dynamique, et il y a lieu de toujours remettre en cause leur légitimité (de même que celle de la société civile). Les responsabilités doivent être définies et négociées à la lumière d'un programme commun qui détermine clairement les rôles et les intérêts dans le cadre d'un processus politique qui nécessite un engagement constructif de la société civile. Les OSC pourraient être en mesure de jouer un rôle rassembleur important pour mener ce genre de négociation; c'est pourquoi le gouvernement ne devrait pas simplement marginaliser la société civile. Pour sa part, l'ACDI affirme qu'elle continuera de collaborer avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Le développement est impossible sans une société civile et un secteur privé solides.

Beaucoup font aussi valoir que l'État n'est pas toujours digne de confiance dans les pays en développement, mais il importe de ne pas généraliser et de comprendre les causes de la corruption, des dysfonctions et de la désintégration de l'État. Il est indéniable que la corruption et l'irresponsabilité de certains dirigeants et fonctionnaires posent un problème. Toutefois, quelles conditions ont mené à cette situation, et pourquoi celle-ci perdure-t-elle ? La notion de prise en charge doit comprendre à la fois la notion de légalité, le droit du gouvernement de représenter un pays dans les enceintes internationales et la légitimité, laquelle est liée à la question du pouvoir : au nom de qui est-il exercé, et de quels groupes en particulier ?

- ***La collaboration entre la société civile du Nord et celle du Sud relève-t-elle de l'« action commune » ou de l'« aide » ?*** Le vieux modèle, celui de l'« aide », est dépassé. La satisfaction des besoins financiers constitue un moyen parmi d'autres de favoriser le resserrement des liens, mais non une fin en soi. Le défi consiste à susciter une concertation visant à adopter un programme d'action commun. Il y aura forcément des différences d'opinion : nous ne voulons ni un message unique, ni un mouvement uniforme. Le mouvement féministe a toujours reconnu la diversité tout en œuvrant pour un objectif commun. Pour nous, l'objet du dialogue sur les politiques est non pas de créer un « consensus », mais d'entretenir la multiplicité des points de vue et des moyens en vue d'objectifs communs.

Les OSC évoluent, et elles collaborent avec de nombreux interlocuteurs différents dans la coopération au développement. Il serait faux de prétendre que les OSC du Nord travaillent uniquement avec les OSC du Sud, car en réalité, elles collaborent avec divers acteurs, y compris le gouvernement et le secteur privé. Leur connaissance du milieu et la multiplicité de leurs homologues peuvent en faire des candidats idéaux pour jouer un rôle de rassembleurs et de courtiers dans le milieu du développement. Il se pourrait que le gouvernement et le secteur privé ne soient pas en mesure de jouer ce rôle de rassembleur.

### **3.0 Discussions thématiques en plénière et en ateliers : développement des capacités, égalité des sexes et rôles respectifs du Nord et du Sud dans les stratégies de réduction de la pauvreté**

Voici les points saillants des communications et des discussions en atelier :

#### **Prise en charge locale : les points de référence du Canada en matière de politique**

- L'énoncé de politique du Canada et sa note au CAD font état des hypothèses de base sur lesquelles repose l'analyse de la prise en charge locale :
  - La prise en charge locale signifie que les stratégies de développement relèvent du gouvernement et de la population, dont elles doivent refléter les priorités. La participation populaire, surtout en ce qui concerne la mobilisation de la société civile et des destinataires de l'aide, est essentielle.
  - Le développement des capacités est indispensable au développement durable. Trop souvent, dans le passé, l'aide au développement a échoué parce qu'elle était axée sur le transfert de ressources. Les ONG canadiennes peuvent jouer un rôle clé, non seulement dans la fourniture de produits et de services, mais aussi dans l'amélioration des capacités de leurs homologues du Sud.
  - Le « partenariat » se fonde sur un partage équitable des droits et des responsabilités. Les « partenariats renforcés » s'appuieront sur une vision commune des objectifs et des responsabilités.

#### **Prise en charge locale et approches axées sur les programmes**

- Le principe de la prise en charge locale inclut les notions d'engagement et de responsabilité (ce sur quoi insistent les donateurs) ainsi qu'un ensemble de droits faisant partie du processus de développement : le droit d'établir le programme d'action, de répartir les ressources, etc. C'est ce deuxième plateau de la balance qui est le plus proche des perspectives du Sud. De ce point de vue, il faut donc se poser les questions suivantes : l'engagement de qui ? Les droits de qui ? La « prise en charge nationale » relève-t-elle du gouvernement national, ou la prise en charge n'est-elle pas davantage locale et liée aux destinataires ? Cette dernière question pose le problème de la participation et de la représentation, ainsi que de la responsabilité des gouvernements et des donateurs à l'égard des destinataires. Il peut arriver que les intérêts, les formes de pouvoir et les politiques d'un gouvernement du Sud ne concordent pas avec les revendications et les intérêts de ses propres citoyens. Par conséquent, dans le monde réel des relations dépendantes de l'aide, la « prise en charge » n'est pas une réalité absolue : c'est un rapport à négocier; ses asymétries sont aussi bien internationales (par exemple entre le Nord et le Sud) que nationales (entre le gouvernement et les citoyens).

Ces observations posent à leur tour le problème de la capacité des divers intervenants

de prendre part au processus, de la volonté politique ou de l'énergie consacrées à un programme de développement et de la légitimité ou autre des processus et acteurs politiques. Trop souvent, par exemple, les gouvernements ne voient les membres de la société civile que comme des prestataires de services, au détriment de leurs rôles de novateurs, de représentants ou d'agents de changement social. En fait, les connaissances et l'expérience des OSC, ainsi que leur rôle comme véhicule de la participation civique des citoyens, font d'elles un atout social précieux dans l'interaction entre les citoyens et les gouvernements.

- Au cours des dernières années, on a vivement critiqué la formule du projet comme mécanisme d'aide internationale. Cette formule entraîne un fardeau administratif et de multiples obligations de reddition de comptes pour les pays bénéficiaires et tend à favoriser l'excellence en vase clos. Elle tend aussi à créer des filières parallèles d'attribution des ressources au gouvernement ainsi qu'une rupture entre les activités soutenues par les donateurs et les priorités et programmes sectoriels globaux du gouvernement.

Le mouvement généralisé des donateurs en faveur des approches axées sur les programmes, par opposition aux projets, comme premier moyen d'aide au développement, n'est pas sans implications pour la prise en charge. Dans une approche-programmes, la propriété des ressources est partagée entre les destinataires et les donateurs, et ces derniers prennent part à un dialogue sur le programme de développement. Ce programme est toutefois celui du pays ou de l'organisation bénéficiaire, et cette approche suppose non seulement un soutien institutionnel de la part du donateur, mais aussi la nécessité de mettre à contribution d'autres donateurs actifs ainsi que les partenaires du Sud en cause. Nécessairement, dans un cadre de programme, la prise en charge locale est négociée, et l'on part du principe que la part des donateurs diminuera avec le temps.

- Certains participants s'interrogent sur l'incidence des impératifs des donateurs dans le cadre de ces nouvelles approches. Les approches-programmes, surtout au niveau sectoriel, minent-elles la capacité des gouvernements et des autres acteurs de la société civile à s'attaquer à la pauvreté telle qu'elle est vécue en tant que processus humain et politique complexe ? Quelles sont les capacités, nationales ou internationales, qui permettraient d'équilibrer cet antagonisme entre, d'une part, le besoin qu'ont les donateurs de s'intéresser à la reddition de comptes et de négocier des conditions à cet effet et, d'autre part, l'expérience locale de la pauvreté ?

### **La répartition des rôles entre le Nord et le Sud : la place des OSC du Nord**

- Le rôle des OSC canadiennes est aussi en pleine mutation, étant axé de plus en plus sur le développement des capacités dans leur collaboration avec leurs homologues du Sud. Les organisations canadiennes ont le choix entre soutenir directement les approches-programmes mises en avant par les gouvernements, surtout au niveau des

districts ou des municipalités dans un contexte de décentralisation, soutenir la participation de la société civile du Sud à ces approches, que ce soit sous forme de réseaux ou de coalitions ou à titre individuel, ou soutenir les approches-programmes mises sur pied par les OSC du Sud. Les études de cas préparées pour le présent débat montrent des exemples de ces différentes voies.

- On peut dégager plusieurs questions et perspectives au sujet de l'avenir des relations entre les OSC du Sud et le Canada.
  - Si les relations du Canada avec ses pays de concentration se passent principalement de gouvernement à gouvernement, que reste-t-il comme soutien canadien à la société civile ? Cette question est-elle laissée au gouvernement du Sud ou à son ministère des Finances, qui est généralement celui qui négocie avec les donateurs ? Les gouvernements et les donateurs ont-ils assimilé la notion de prise en charge locale ?
  - L'ACDI aidera-t-elle la société civile du Sud par financement direct ? Ce type de relation est asymétrique et ne doit pas être considéré comme une garantie de prise en charge locale. Quelles sont les implications pour la reddition de comptes ? Pour l'amélioration des capacités du Sud ? Pour la sensibilisation et la mobilisation du public au Canada ? La Direction générale du partenariat canadien a ici l'occasion de donner priorité à la coopération Nord-Sud dans la société civile en se fondant sur le développement des capacités et sur la mobilisation du public canadien.
  - Si l'ACDI privilégie un petit nombre de pays, qu'en est-il des initiatives internationales ou mondiales de la société civile ?
  - Les OSC du Nord et du Sud ont l'occasion de se doter d'une position commune sur la participation de la société civile dans l'analyse, la planification et l'exécution des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

### **Prise en charge locale et égalité entre les sexes**

- Il n'y a pas de contradiction entre la prise en charge locale et l'égalité des sexes; au contraire, la prise en charge locale ne peut exister vraiment sans l'égalité des sexes ni sans la pleine participation des femmes au processus de développement. « Qui sont les intervenants ? », voilà qui demeure une des principales questions. Le fait que les DSRP traitent peu de la question de l'égalité des sexes trahit les lacunes de leur phase de consultation et de planification. Cette carence est importante : si l'égalité des sexes ne figure pas dans le DSRP, elle ne figurera pas non plus dans les approches sectorielles (SWAp). Le DSRP aura aussi une incidence sur les programmes de l'ACDI, puisqu'il sert de référence aux cadres stratégiques de programme-pays de l'Agence. Si l'ACDI dispose de procédures d'analyse des aspects sexospécifiques des projets, elle n'en a pas pour les nouvelles approches-programmes ni pour les

programmes fondés sur un soutien budgétaire. Les participants à l'atelier ont mis l'ACDI au défi d'élargir le bassin des mouvements et acteurs sociaux avec qui elle collabore dans l'élaboration de ses cadres de programmes et d'insister sur l'exécution d'analyses sexospécifiques solides faisant appel à des intervenants locaux.

- Les approches axées sur les droits pourraient offrir des moyens de s'attaquer au problème de l'égalité entre les sexes, reconnu dans les conventions sur les droits de la personne. Cette perspective concorde aussi avec l'idée de considérer la prise en charge locale comme un ensemble de droits. Le défi consiste à mettre au point les outils et les procédures qui permettront d'appliquer une approche axée sur les droits, au-delà d'une simple liste de contrôle.

### **Prise en charge locale : stratégies nationales de développement, DSRP et société civile**

- Les stratégies nationales de réduction de la pauvreté ont constitué un des grands sujets de discussion, notamment lors d'un atelier consacré à l'Éthiopie. Le cas de l'Éthiopie met en évidence la nature contradictoire du processus. En effet, la stratégie nationale du pays reconnaît un rôle à la société civile. Les OSC éthiopiennes se sont félicitées de cette stratégie et ont cherché à participer au débat public. Cependant, les consultations se sont avérées limitées jusqu'ici, se bornant principalement aux populations urbaines et anglophones.

L'ACDI élabore pour l'Éthiopie un nouveau cadre de programme axé sur la sécurité alimentaire et la justice en se basant principalement sur le DSRP. L'ACDI évaluerait les programmes de la société civile à la lumière des engagements du gouvernement à l'égard de son DSRP. Les ONG éthiopiennes et canadiennes ont un rôle à jouer dans le processus d'élaboration. Cependant, les participants du Sud ont mis en garde les donateurs tels que l'ACDI contre l'idée de suivre une seule voie de développement définie par le gouvernement en ne considérant les intervenants de la société civile que comme des prestataires de services. Le gouvernement s'est servi de l'aval des donateurs à l'égard de sa stratégie nationale pour marginaliser l'opinion de la société civile. De plus, on ne peut pas tenir pour acquis l'aptitude du gouvernement éthiopien à mettre en œuvre sa stratégie de lutte contre la pauvreté.

Les participants se sont aussi élevés contre le fait que le rôle des OSC soit limité à celui de fournir des services à la demande des donateurs ou des gouvernements du Sud, affirmant le rôle important que la société civile a à jouer dans la mobilisation et la participation de la société et dans les processus de démocratisation en général. Dans le même ordre d'idées, les participants du Sud comme ceux du Canada ont remis en cause la légitimité de certains plans comme le NEPAD, créé par un groupe particulier de dirigeants qui n'ont pas consulté leurs citoyens, ni en s'adressant à la société civile ni en passant par des structures gouvernementales représentatives. Le développement nécessite non seulement un gouvernement efficace mais aussi une

société civile florissante; l'aide au développement doit aussi servir à renforcer la société civile.

- La « prise en charge » locale s'oppose dans une certaine mesure au principe général d'un modèle global de développement. Ce genre de modèle est hautement structuré et étroitement lié aux politiques macroéconomiques orthodoxes, et les DSRP doivent être avalisés par la Banque mondiale pour pouvoir servir à un allègement de la dette. Or, la « prise en charge » et le développement des capacités impliquent des processus incertains et ouverts déterminés par les revendications et priorités locales.

### **La prise en charge locale et l'évolution des rôles du Nord et du Sud dans la société civile**

- L'importance accordée par l'ensemble de la société civile à la nécessité d'intervenir dans l'élaboration des politiques offre des occasions de collaboration Nord-Sud. Des exemples en provenance de l'Afrique occidentale montrent comment les associations d'agriculteurs peuvent agir dans les grands débats sur la politique agricole (plus particulièrement au sujet des organismes génétiquement modifiés) en misant sur la solidarité et sur l'échange d'informations et d'analyses avec les OSC du Nord. De fait, si les transferts financiers ne jouaient pas un rôle si central dans les activités des ONG (du Nord comme du Sud), la collaboration en recherche-développement sur les questions de fond prendrait beaucoup plus d'importance, de même que les mesures conjointes d'apprentissage sur les questions communes liées aux programmes et aux orientations. Une collaboration plus étroite avec les organisations environnementales ayant de l'expérience dans les enjeux planétaires communs comme le changement climatique pourrait mettre davantage en relief l'importance d'adopter un programme d'action commun dans lequel la prise en charge est encore plus importante dans le Nord, où une bonne part des problèmes de base demeurent non réglés. Les OSC environnementales ont souvent été des agents importants pour unir les recherches et les connaissances dans un objectif commun et pour un plan d'action concerté. D'autres ont joué des rôles de rassembleur importants.

La négociation de la prise en charge devrait aussi se faire dans l'axe Sud-Sud afin de mettre les expériences en commun, de bâtir un programme d'action concerté et d'interagir collectivement avec le système international et les gouvernements et OSC du Nord. Certaines OSC du Nord ont apporté un appui déterminant aux processus régionaux et mondiaux dans le Sud en rassemblant les divers intervenants de la société civile intéressés à consolider la position des mouvements sociaux dans l'établissement de programmes d'action concertés dans le Sud.

#### 4.0 Table ronde

Au programme de la deuxième journée se trouvait une table ronde à laquelle prenaient part une vingtaine de participants, dont des hauts fonctionnaires de l'ACDI et des représentants d'organisations membres du CCCI (voir la liste des participants à l'annexe II).

Après récapitulation des débats de la veille par la présidence, les participants de la table ronde se sont exprimés, de même que certains membres de l'assistance. Les points suivants ont été soulevés :

#### **Prise en charge locale, DSRP et liens entre le Canada d'une part et les gouvernements et la société civile d'autre part**

- ***Le DSRP de l'Éthiopie a été élaboré sans réelle consultation populaire.*** Bien que les organisations de la société civile se soient réjouies de l'initiative et aient tenté de s'impliquer auprès du gouvernement, elles ont été exclues dans les faits. Quant aux donateurs occidentaux, ils se sont contentés d'avaliser la position du gouvernement, étouffant ainsi les efforts de démocratisation. Dans le cas de l'Éthiopie, le gouvernement a opposé cet appui aux organisations de la société civile, qui continuaient de contester la teneur et la légitimité de ses stratégies de lutte contre la pauvreté. Les OSC éthiopiennes ont recommandé une plus grande prudence aux donateurs. Doubtant de l'aptitude de leur gouvernement national à assurer la mise en œuvre et le suivi de sa stratégie de développement, elles exhortent les bailleurs de fonds occidentaux à continuer d'appuyer la société civile et les paliers inférieurs de l'administration. Ce dernier point pourrait s'avérer particulièrement utile pour permettre aux ONG (du Nord comme du Sud) de s'implanter, en contribuant au développement de la capacité des collectivités, des organismes communautaires et des gouvernementaux locaux à collaborer plus efficacement. Par ailleurs, il est difficile de promouvoir la prise en charge parlant du « niveau micro » des collectivités jusqu'aux gouvernements nationaux. Les bailleurs de fonds ne peuvent pas bâtir de tels ponts; il s'agit d'une responsabilité nationale.

Selon les participants, tout le monde est responsable de l'épanouissement de la société civile dans le Sud. De plus, à l'ACDI, cette question ne devrait pas relever uniquement de la Direction du partenariat. Par exemple, il peut s'avérer nécessaire d'attribuer un pourcentage minimum de l'aide au développement à la collaboration avec la société civile. Les approches actuelles reconnaissent un rôle à la société civile, mais sans engagement officiel ou égard au financement de cette fonction.

- ***Or, les bailleurs de fonds comme l'ACDI s'abouchent généralement avec les gouvernements nationaux.*** Les gouvernements du Sud recherchent souvent avec impatience un allègement de leur dette dans les processus de DSRP ou ne croient pas beaucoup aux consultations, de sorte que la dimension politique de cette question est

complexe. *Existe-t-il aussi des occasions ou des options de partenariats nouveaux ?* Dans certains pays comme le Cameroun, ce sont les pressions exercées par les bailleurs de fonds dans l'élaboration du DSRP qui ont procuré à la société civile la première occasion de se faire entendre par le gouvernement au sujet des stratégies axées sur la pauvreté. Ces relations sont nécessairement délicates à cause des différences de pouvoirs. Le Canada pourrait avoir quelque chose à offrir à cet égard. En effet, le Canada est réputé pour ses approches caractérisées par l'inclusion gouvernement-société civile-entreprise. Ce faisant, les bailleurs de fonds doivent reconnaître qu'il y a toujours un jeu de pouvoirs et qu'on peut résoudre les tensions qui en résultent par des moyens de fonctionner qui circonscrivent l'exercice de ces pouvoirs ou leur opposent un contrepoids. La « prise en charge » constitue un bon point de départ, mais elle peut facilement se perdre dans le « tohu-bohu » de la pratique.

### **Le développement est une activité complexe : que sait-on de la prise en charge locale?**

- ***On n'en sait jamais assez, mais nous pouvons et devons agir à partir de ce que nous savons.*** Les « bénéficiaires » de l'aide sont les citoyens des pays en développement et les « donateurs » ne sont pas les organismes comme l'ACDI mais les contribuables canadiens, à qui nous devons rendre des comptes. Dans cette optique, la prise en charge locale devient une question empirique : nous aide-t-elle à faire état de nos résultats ? Dans une autre perspective, le « partenariat » est inégal à la base, et il faut trouver un terme plus adéquat sur le plan politique. Comment pouvons-nous faire preuve de solidarité avec les gens du Sud ? Eux aussi demandent de la transparence et des résultats. Enfin, dans une autre veine, il ne faut pas sous-estimer la compréhension qu'ont les Canadiens des processus de développement. Les donateurs connaissent la complexité des dossiers et comprennent autant la nécessité d'une approche à long terme qu'ils s'intéressent à des résultats mesurables.
- ***Au XXI<sup>e</sup> siècle, l'aide internationale et les organismes comme l'ACDI perdront de leur importance,*** surtout en comparaison avec l'investissement étranger direct. Dans cette optique, il faut donc déterminer le rôle de la société civile du Sud et du Nord par rapport aux investissements étrangers : ***La société civile peut-elle convaincre les entreprises de faire preuve d'une plus grande conscience sociale ?*** Il s'agit de civiliser l'investissement afin qu'il soit utile et que ses avantages soient bien répartis. Inversement, ce qui est au cœur du développement, ce n'est ni l'aide étrangère ni les investissements, mais bel et bien la population et les valeurs qu'elle veut intégrer aux politiques. C'est ce que perdent les gouvernements lorsqu'ils s'adressent uniquement aux gouvernements, et c'est pourquoi la participation est si importante. Il y a un enjeu politique ici : le contexte de promotion de la prise en charge locale accorde peu de marge de manœuvre aux gouvernements du Sud pour assurer une réelle participation politique. C'est ainsi que l'État est généralement coincé entre les exigences des donateurs et des IFI d'une part et les revendications et les besoins de sa population

d'autre part.

- ***Il faut être prudent quand on parle de « prise en charge » car la prise en charge est répartie entre de nombreux acteurs et entre maints endroits.*** Alors comment s'y retrouver ? On ne peut pas s'en remettre à un seul acteur, d'où l'insatisfaction liée aux DSRP. Au cœur de la prise en charge locale se trouve l'aptitude de la population du Sud à s'occuper de ses propres enjeux. Compte tenu de la grande diversité d'acteurs du développement, il est important de ne pas fragmenter cette complexité en travaillant de façon mécanique et avec des oeillères. Selon de nombreuses organisations de la société civile, le « nouveau » modèle de développement renforce les vieux schèmes d'autorité, d'exclusion et de formules importées. Il ne peut y avoir de prise en charge locale si la société civile n'est pas partie prenante dès le départ.

***Les organismes d'exécution, gouvernementales ou de la société civile, ne représentent pas toujours les pauvres.*** Le défi que représente la nécessité de s'assurer que les avantages de l'aide au développement atteignent vraiment les pauvres doit nous inciter à être plus rigoureux dans nos analyses et stratégies. On observe en fait une lacune importante sur ce plan dans nombre de stratégies nationales de développement, qui ne comportent ni analyse ni mesure relativement aux problèmes structurels des économies du Sud. Ces stratégies s'intéressent généralement à des questions comme l'investissement en éducation et en santé, mais elles ne comportent pas de plan global de développement économique et de durabilité. Dans une veine similaire, les approches sectorielles, en vogue actuellement, pourraient s'avérer trop cloisonnées : il est rare que les problèmes de développement rentrent gentiment dans des délimitations sectorielles. Les organismes de développement seraient peut-être plus avisés de s'inspirer de cadres de travail plus globaux et plus souples, comme ceux qui se fondent sur l'approche des moyens de subsistance durable. Ces approches consistent à s'intéresser d'abord à ce qu'ont déjà les pauvres au lieu de se demander de quoi ils ont besoin. De cette manière, il est possible de briser le cercle vicieux « besoin-don » de la charité.

- ***Nos discussions sur la prise en charge portent sur l'aspect « mou » de cette notion,*** soit le sentiment de diriger les activités de développement. Il existe pourtant un aspect « dur » à ce concept, soit les droits de propriété liés aux contrats, aux parts de capital, etc. Dans nos discussions sur les processus sociaux, nous nous attardons aux relations entre la société civile et l'État, mais pas suffisamment sur les rapports entre la société civile et l'entreprise. Si les pauvres du Sud peuvent collaborer efficacement avec les entreprises, les aspects « durs » de la propriété deviendront importants pour eux comme moyen d'acquérir un actif. La société civile pourrait être en mesure d'attirer davantage l'attention sur ces aspects et sur leur usage plus efficace. Dans une approche axée sur les droits, ceux-ci trouvent résonance dans les aspects « mous » et « durs » de la propriété.

## **Prise en charge locale, programmes ponctuels et savoir en matière de développement**

- ***L'ACDI a fait preuve de sagacité en établissant les programmes ponctuels*** comme moyen de faire participer la population et les contribuables canadiens au développement international afin de permettre aux OSC canadiennes de faire état de leurs résultats et de rendre des comptes directement à leurs donateurs. Le CAD rejette ce genre d'action en la qualifiant de « axée sur l'offre ». Comment l'ACDI répond-elle à cette critique ? Il faudrait remettre les pendules à l'heure au sujet du mythe des « programmes axés sur l'offre ».

Il faut reconnaître que le problème des « programmes axés sur l'offre » est réel. L'examen des budgets de l'ACDI pourrait laisser cette impression à un observateur qui ne connaît ni la dynamique existant entre les organisations canadiennes et leurs homologues du Sud ni la façon dont les programmes sont élaborés. Plus généralement, il se peut que la prise en charge locale soit presque tenue pour acquise par les OSC. Pourtant, il faut la surveiller de près et en faire la démonstration. Il faut trouver le moyen d'exposer et de mettre en commun notre expérience collective. Les ONG et l'ACDI, si petites soient-elles sur la scène internationale, auraient peut-être quelque chose à offrir sur ce plan. Ensemble, nous avons accumulé une somme considérable de savoirs et d'expériences, mais cette connaissance de la nature et des modalités du développement reste en majeure partie chez les Canadiens. Nous devrions communiquer notre expérience et organiser notre réflexion à ce sujet de manière beaucoup plus systématique.

Dans une autre perspective, ***l'accent mis actuellement sur le « savoir en matière de développement » nécessite la reconnaissance des savoirs et des expériences*** comme atouts dans les mesures de développement. Le mouvement des femmes, en particulier, a beaucoup à offrir, mais nous devons comprendre que les intéressés du Sud ont souvent été considérés comme les bénéficiaires, et non comme la source, des expertises, et qu'ils ont souvent souffert de la mise en pratique de ces savoirs exogènes. Nous devons créer un espace et prévoir des ressources pour produire des connaissances communes issues de la pratique. Pour remplacer les vieux schèmes, il faut reconnaître et respecter les détenteurs des connaissances locales et savoir faire preuve d'humilité ou égard à ce que nous ne savons pas.

## **5.0 Conclusion**

### **5.1 Principaux thèmes abordés dans le dialogue**

Les présidences des séances ont fait état des grands thèmes suivants :

- Il est indéniable que les OSC canadiennes sont prêtes à s'engager dans le débat de la prise en charge locale et à s'y situer, mais elles n'y figurent pas

encore de manière importante en tant qu'« intervenants » (comme il est mentionné dans le document de réflexion). De plus, les participants au dialogue sont à l'aise pour discuter de cette question. Il importe que les OSC canadiennes examinent leur propre action à la lumière de la possibilité d'améliorer l'efficacité de l'aide par les approches-programmes.

- La prise en charge locale est en soi un sujet complexe et non un simple slogan ou une métaphore, et elle ne se borne évidemment pas aux programmes d'action ni aux engagements des gouvernements du Sud. Ce n'est d'ailleurs pas non plus une notion absolue : elle doit résulter d'une négociation entre intéressés ayant des perspectives et des intérêts différents. Il est essentiel de s'entendre sur une définition commune de cette notion par le dialogue avec les partenaires si on veut s'en servir pour évaluer notre rendement.
- On ne peut pas parler de prise en charge locale sans parler d'égalité entre les sexes : les femmes ont-elles accès autant que les hommes aux ressources et aux pouvoirs ? L'expérience et les capacités des femmes font-elles partie intégrante des stratégies de développement ou en sont-elles exclues ?
- Le rôle de l'État dans les sociétés du Sud est une question critique : en quoi consiste l'État, quels rôles joue-t-il, par rapport à ses citoyens et par rapport aux gouvernements des pays du Nord et aux organismes multilatéraux ?
- Les participants ont dénoncé à la fois la teneur et le mode d'élaboration des DSRP : qui fixe les objectifs ? Qui a voix au chapitre ? Le programme est-il décidé d'avance par les donateurs et les institutions financières internationales ?
- La société civile en général, y compris les ONG du Nord, peut apporter une contribution importante au processus grâce à leurs rôles multiples, à leur savoir technique et contextuel et à leur proximité de la base. De même, il importe d'éviter le piège de l'uniformisation : les initiatives les plus réussies dont font état les études de cas étaient directement adaptées à la situation locale et financées par des mécanismes ponctuels.
- L'ACDI a encore beaucoup de chemin à faire pour mieux comprendre comment les partenariats peuvent s'inscrire dans les principes qui doivent éclairer les nouvelles orientations concernant l'aide internationale et les nouvelles approches-programmes. L'efficacité de l'aide passe par le respect de la diversité et doit susciter un examen de la culture même de l'ACDI.

## **5.2 Mot de la fin**

Deux des vice-présidents de l'ACDI, soit Josée Touchette (Direction générale du partenariat canadien) et Brian Emmett (Direction générale des politiques), ont dit un mot de conclusion, de même que Gerry Barr, président-directeur général du CCCI.

M<sup>me</sup> Touchette s'est engagée à poursuivre le dialogue entrepris dans cet atelier de deux jours. Elle a fait remarquer que le Canada exerce une influence morale sur la scène internationale et qu'il pourrait être en mesure d'en profiter pour aménager un espace de dialogue au sujet de la prise en charge locale. Les citoyens et les gouvernements ont besoin l'un de l'autre : nous pourrions être en mesure de nous servir de notre influence collective pour valoriser cette interdépendance. Le problème est le suivant : comment utiliser nos connaissances et notre expérience pour diffuser une nouvelle notion de prise en charge locale ? Nous fondons de plus en plus nos approches en matière de coopération internationale sur les droits et sur la mondialisation des droits. M<sup>me</sup> Touchette reconnaît que ces débats ont cours également à l'ACDI. Elle croit toujours à un dialogue permanent alimenté par nos expériences communes en matière de programmes.

M. Emmett a mis en évidence un terrain d'entente global entre l'ACDI et la société civile au sujet de la prise en charge locale. Il a dégagé deux grands enjeux des discussions. Tout d'abord, les concepts sont mal définis. Il faut pratiquer l'apprentissage continu au sein de l'ACDI et avec les partenaires de l'ACDI. Néanmoins, il faut aussi avancer, en agissant à partir de ce que nous savons et en rajustant notre tir au fur et à mesure de nos apprentissages. Deuxièmement, il y a la question des ressources à allouer à la société civile. Il s'agit ici d'une question de fond beaucoup plus vaste : faut-il la trancher par décret ? Le meilleur moyen pour la société civile de se procurer des ressources consiste probablement à faire preuve d'innovation dans ses idées et dans sa pratique (par exemple au sujet du non-respect du droit de participation des citoyens), et non par des quotas.

Les deux hauts fonctionnaires de l'ACDI ont remercié les participants et les organisateurs pour la richesse et la qualité du dialogue, ainsi que les traducteurs pour leur bon travail.

M. Barr a aussi conclu par un mot de remerciement. Sur la question de l'innovation, il a rappelé que l'ACDI doit aussi veiller à ce qu'il existe un espace structurel pour accueillir les idées créatives et novatrices de la société civile. La prise en charge est le point de départ des mesures de développement de la société civile. Dans quelle mesure est-il possible d'intégrer des points de vue variés et des approches novatrices aux programmes de développement arrêtés par l'État ? Comme on a pu le lire dans une des études de cas : « Si l'appropriation est si importante, c'est parce que les démunis sont légion, et les bien nantis trop rares. La lutte contre les inégalités et le redressement des torts est un idéal que peuvent s'approprier beaucoup d'entre nous, et dont chacun peut se rendre responsable. »

La question de la prise en charge jette un éclairage essentiel sur la qualité des relations et concerne fondamentalement la question de l'action citoyenne, qui peut s'avérer problématique pour la société civile comme pour le gouvernement. Il faut favoriser les analyses de programme et les interventions qui tiennent compte de la complexité des relations sociopolitiques et qui intègrent aussi bien la voix des

populations que celle des gouvernements bénéficiaires. Nous nous devons d'être rigoureux dans l'analyse de nos expériences tout en établissant des mécanismes communs d'apprentissage qui auront sur nos actions et nos politiques un effet qui dépasse le cadre de l'aide étrangère.

-- fin --

## **ANNEXE I**

### **Dialogue CCCI - ACDI**

**Hôtel Château Cartier,**  
1170, chemin Aylmer, Aylmer (Québec)

## **PROGRAMME**

**Le jeudi 20 mars 2003**

### **Matinée**

**8 h 30 à 9 h**

**Inscription**

**9 h à 9 h 30**

#### **Accueil et mot d'ouverture**

Coprésidence : Michael Jay (Direction générale du Partenariat canadien, (ACDI) et Gerry Barr (CCCI)

**9 h 30 à 10 h 30**

#### **Perspectives des OSC du Sud : Comprendre la prise en charge locale et les relations équitables entre OSC du Nord et du Sud** (président, Gerry Barr)

- ◆ Mamadou Goita, ACORD (Mali)
- ◆ Micheline Ravololonarisoa, UNIFEM (Sénégal)
- ◆ Mr. M. Tajul Islam, BRAC (Bangladesh)

**10 h 30 à 11 h**

**Pause**

**11 h à 11 h 30**

**Discussion des questions soulevées par les participants**

**11 h 30 à 12 h 30**

**Séance plénière, président : Gerry Barr**

**12 h 30 à 13 h 30**            **Déjeuner** (sera servi sur place)

**Le jeudi 20 mars 2003**

**Après-midi**

**13 h 30 à 14 h 15**            **Prise en charge, renforcement des capacités et approches programmatiques : Conséquences pour les relations des OSC**

Président : Michael Jay, Direction générale du partenariat canadien (DGPC), ACDI

- ◆ Réal Lavergne Direction des politiques, ACDI :  
Changer les relations dans le milieu de la coopération internationale
- ◆ Michel Chaurette, Centre canadien d'études et de coopération internationale (CECI)

**14 h 15 à 15 h 45**

**Quatre sessions de travail simultanées**

(Les participants s'inscrivent au moment du déjeuner)

**1) Éthiopie et stratégies de prise en charge locale et de réduction de la pauvreté**, coordonnée par Partenaires en développement rural. Personne-ressource du Sud : Daniel Bekele, Projet de renforcement de la société civile d'OXFAM, Éthiopie; ACDI : Joanne Doherty, Programme de l'Éthiopie (Survol des initiatives PRSP-OCS et les divers rôles dans les relations Nord-Sud)

**2) L'expérience des OCS canadiennes quant à l'évolution de leurs relations avec les OCS du Sud**, coordonnée par Cardinal Léger et ses Oeuvres. Personne-ressource du Sud : Mamadou Goita (ACORD, Mali); ACDI : Dominique Raynauld, DGPC (Difficulté de travailler à la prise en charge dans un contexte où les rapports de pouvoir sont fort inégaux)

**3) Prise en charge et promotion de l'équité entre les sexes**, coordonnée par Inter Pares. Personne-ressource : Micheline Ravololonarisoa; ACDI : Julie Delahanty, Direction des politiques (Orientation des valeurs - rôles des ONG Nord et du Sud)

**4) Stratégies de renforcement des capacités et prise en charge**, coordonnée par le CECI. Personne-ressource du Sud : Mr. M. Tajul Islam (BRAC); ACDI : Réal Lavergne, Direction des politiques

Des questions seront présentées pour faciliter les comptes rendus des sessions sur quatre ou cinq enjeux clés.

**15 h 45 à 16 h**

**Pause**

**16 h à 17 h**

**Comptes rendus et discussion en plénière des thèmes des sessions**

Président : Michael Jay, ACDI

**Le 21 mars 2003**

**TABLE RONDE CCCI-ACDI SUR LA PRISE EN CHARGE LOCALE ET LES ROLES DE LA SOCIETE CIVILE**

La table ronde réunira 20 représentants de l'ACDI, du CCCI et des OSC du Sud.

Les autres participants au Dialogue sont invités à la table ronde à titre d'observateurs.

**9 h à 9 h 20**

**Mot d'ouverture et présentation du processus et des enjeux**

Président : Andrew Ignatieff, du Fonds du Primat pour le secours et le développement mondial et président du conseil d'administration du CCCI

**9 h 20 à 10 h 30**

**Table ronde** sur un thème ou des questions que présentera le président

**10 h 30 à 10h 50**

**Pause**

**10 h 50 à 11 h 35**

**Table ronde** sur un thème ... (suite)

**11 h 35 à 12 h**

**Mot de la fin** par le président de l'ACDI, Len Good et le président-directeur général du CCCI, Gerry Barr

**12 h (midi) à 13 h**

**Déjeuner**

**13 h à 14 h 30**

**Plénière élargie**

**Conclusions et perspectives d'avenir** : discussion en plénière des questions soulevées par tous les participants

Présidente : à confirmer

**ANNEX II: List of Participants**  
**ANNEXE II: Liste des participants**

Participants

**ACCRA, Ghana** Violet Awotwi

**ACORD, Mali** Mamdou Goita

**African Medical and Research Foundation Canada** Alana Rondi

**Aga Khan Foundation Canada/Fondation Aga Khan Canada** Chris Eaton

**Aga Khan Foundation Canada/ Fondation Aga Khan Canada** Salimah Kassam

**Aga Khan Foundation Canada/ Fondation Aga Khan Canada** Kevin Moorhead

**Alberta Council for Global Justice** Cherie Klassen

**Alternatives** Robert David

**Association des infirmières et infirmiers du Canada/Canadian Nurses Association**  
Hélène Sabourin

**Association québécoise des organismes de coopération** Francine Néméh

**Atlantic Council for International Cooperation** Jean Arnold

**Alternatives** Pierre Beaudet

**BRAC, Bangladesh** Tajul Islam

**Canada World Youth/Jeunesse Canada Monde** Mathew Pearce

**Canadian Co-operative Association** Savannah Baskin

**Canadian Co-operative Association** Chris Johnston

**Canadian Crossroads International/ Carrefour Canadien international**  
Karen Takacs

**Canadian Executive Service Organization/Service d'assistance canadien aux organismes** Clare Bonnell

**Canadian Feed the Children/Société canadienne pour nourrir les enfants**  
Jim Dahl

**Canadian Feed the Children/Société canadienne pour nourrir les enfants**  
Emmanuel Mankumah

**Canadian Foodgrains Bank Association / Association de la Banque Canadienne de Grains** Jim Cornelius

**Canadian Labour Congress/Congrès du travail du Canada** Anna Nitoslawska

**Canadian Lutheran World Relief** Sophie Gebreyes

**Canadian Lutheran World Relief** Ruth Jensen

**Canadian Lutheran World Relief** Jacob Sterken

**Canadian Nurses Association/ Association des infirmières et infirmiers du Canada**  
Mary Thompson

**Canadian Public Health Association/Association canadienne de santé publique**  
Michael Adams

**Canadian Public Health Association/Association canadienne de santé publique**  
Margaret Hilson

**Canadian Society for International Health/La société canadienne de santé internationale** Ron Elliott

**Cardinal Léger et ses oeuvres** Gilles Cérat

**Cardinal Léger et ses oeuvres** Jean-Pierre Massé

**CARE Canada** John Watson

**CARE Canada** Nina Seahra

**Centre canadien d'études et de coopération internationale/Centre for International Studies and Cooperation** Michel Chaurette

**Centre canadien d'études et de coopération internationale/Centre for International Studies and Cooperation** Claude Perras

**Christian Children's Fund/Fonds chrétien de l'enfant** Abebaw Assefa

**Christian Children's Fund/Fonds chrétien de l'enfant** Alan Greenwood

**Christian Reformed World Relief Committee** Matt VanGeest

**CoDevelopment Canada** Barbara Wood

**CUSO** Rosa Candia

**CUSO** Susan Learoyd

**Développement et Paix/Development and Peace** Gilio Brunelli

**Horizons of Friendship/Horizons d'amitié** Susan Murdock

**Inter Pares** Molly Kane

**Inter Pares** Sylvie Perras

**Jamaican Self-Help Organization** Marisa Kaczmarczyk

**KAIROS (United Church of Canada/Église unie du Canada)** Bob Fugère

**Manitoba Council for International Cooperation** Janice Hamilton

**MATCH International Centre/Centre international MATCH** Darlene MacLeod

**Mennonite Central Committee Canada/ Comité mennonite central du canada**  
Justine Foxall

**Mennonite Central Committee Canada/ Comité mennonite central du canada**  
Deo Namwira

**Mennonite Central Committee Canada/ Comité mennonite central du canada**  
Donald Peters

**One Sky** Michael Simpson

**Ontario Council for International Cooperation/Conseil ontarien pour la coopération internationale** Shehryar Sarwar

**Oxfam Canada**  
Civil Society Strengthening Program, Horn of Africa  
Programme de renforcement de la société civile, Corne de l'Afrique Daniel Bekele

**Oxfam Canada** Raymond Genesse

**Oxfam Canada** Rieky Stuart

**Oxfam-Québec** Jean-Pierre Chicoine

**Oxfam-Québec** René Gravel

**Oxfam-Québec** Pierre Véronneau

**Partners in Rural Development** Karim Alibhal

**Philippine Development Assistance Program/Programme de Développement et d'Assistance aux Phillipines** Peachy Forbes

**Presbyterian World Service and Development/Service et Développement Mondial de l'Église presbytérienne au Canada** Richard Fee

**Presbyterian World Service and Development/Service et Développement Mondial de l'Église presbytérienne au Canada** Guy Smaghe

**Primate's World Relief and Development Fund/ Le Fonds du Primat pour le secours et le développement mondial** Andrew Ignatieff

**Saskatchewan Council for International Cooperation** Lori Latta

**Société de coopération pour le développement international** Yvon Bilodeau

**Société de partage** Daniel Lussier

**South Asia Partnership Canada/Société asiatique des partenaires — Canada**  
Richard Harmston

**South Asia Partnership Canada/Société asiatique des partenaires — Canada**  
Barry Mackey

**Terre sans Frontières** Robert Gonneville

**The Salvation Army/Armée du salut** Allan Bacon

**The Salvation Army/Armée du salut** Brian Burditt

**The Society of Obstetricians and Gynaecologists of Canada/La Société des obstétriciens et gynécologues du Canada** Liette Perron

**UNIFEM, Senegal** Micheline Ravololonarisoa

**United Church of Canada/Église unie du Canada** Robert Case

**USC Canada** Laura Breuer

**USC Canada** Ann Thomson

**VSO Canada** Mary Stuart

**World Literacy of Canada** Mamta Mishra

**World Literacy of Canada** Jill Hart

**World University Service in Canada/Entraide universitaire mondiale du Canada**  
Barbara Levine

**World Vision Canada/Vision mondiale Canada**

William Postma

**World Vision Canada/Vision mondiale Canada**

Kathy Vandergrift

**YMCA Canada**

Sherry Campbell

**CIDA Staff / Personnel de l'ACDI**

Richard Bennett

Catherine Bragg

Elizabeth Clapham

Jesse Clarke

Françoise Coupal

Julie Delahanty

Robert Derouin

Jo-Anne Doherty

Janet Durno

Brian Emmett

David Hughes

Michael Jay

Réal Lavergne

Peter Paproski

Vincent Raiche

Dominique Raynauld

Michèle Samné

Naresh Singh

Leslie Tinney

Josée Touchette

**Interpreters / Interprètes**

Michel Côte

Jacques Falquet

Michel Limbos

Anne Morin

**Technician / Technicien**

Richard Perron

**Rapporteur**

John Saxby

**CCIC Staff / Personnel du CCCI**

Gerry Barr  
Michael Bassett  
Linda Brassard  
Anne Buchanan  
Denise Fournier  
France Joncas  
Lise Latrémouille  
Brian Tomlinson

Jean Christie  
Maria Desjardins  
Sue Cass  
Aziz Fall  
Katia Gianneschi  
Kristen Ostling  
Karri Munn-Venn

## **TABLE RONDE CCCI-ACDI, 21 Mars 2003 PARTICIPANTS**

### **Président :**

Andrew Ignatieff, directeur, Le Fonds du Primat pour le secours et le développement mondial président du conseil d'administration, CCCI

### **ONG canadiennes**

Gerry Barr	P.-D.-G G., CCCI
Francine Némeh	Directrice, AQOCI
Michel Chaurette	Directeur général, CECI
Gilio Brunelli	Directeur de programme, Développement et Paix
Rieky Stuart	Directrice générale, Oxfam Canada
John Watson	P,-D G., CARE Canada
Molly Kane	Directrice exécutive, Inter Pares
Ann Thompson	Directrice exécutive, USC
Barbara Wood	Directrice exécutive, Co Development Canada
Jim Cornelius	Directeur exécutif, Association de la Banque canadienne de grains

### **Collègues du Sud**

Mamadou Goita	ACORD (Inter Pares assume la présidence d'ACORD, une coalition canado-européenne d'ONG oeuvrant en Afrique) - Mali
Tajul Islam	Directeur, Public Affairs, BRAC - Bangladesh
Micheline Ravololonarisoa	UNIFEM - Sénégal
Daniel Bekele	Comité consultatif, Oxfam Canada – Programme de renforcement de la société civile dans la Corne de l'Afrique -Éthiopie

## **Personnel de l'ACDI**

Brian Emmett	Vice-président, Direction générale des politiques (DGP) (pour le président, Len Good)
Josée Touchette	Vice-présidente, Direction générale du partenariat canadien (DGPC)
Michael Jay	Directeur général, DPPSO, DGPCB
Robert Derouin	Directeur général, Direction des ONG, DGPC
Naresh Singh	Directeur général, Gouvernance, Égalité et Droits, DGP
Barbara Brown	Directrice générale, Gestion du savoir